

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2017

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes.

COMMUNE DE SAINT GENES CHAMPESPE

CA 2016

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Séance ordinaire du vendredi 17 mars 2017

Nombre de membres en exercice 11
Nombre de membres présents 8
Nombre de suffrages exprimés 8
Abstention(s) 0

VOTES
Pour : 8
Contre : 0

Date de convocation : lundi 13 mars 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Gérard VESSERE**
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016
dressé par M. Daniel GAYDIER, Maire après s'être fait présenter le budget primitif,
le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	9 078.85			54 071.66	9 078.85	54 071.66
Opérations exercice	207 240.61	95 473.23	265 676.52	260 824.87	472 917.13	356 298.10
Total	216 319.46	95 473.23	265 676.52	314 896.53	481 995.98	410 369.76
Résultat de clôture	120 846.23			49 220.01	71 626.22	
Restes à réaliser	75 855.00	10 674.00			75 855.00	10 674.00
Total cumulé	196 701.23	10 674.00		49 220.01	147 481.22	10 674.00
Résultat définitif	186 027.23			49 220.01	136 807.22	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno, MOREL Arnaud, PAPON Marie-Claude, PERRON Pierre, PERRON Roland, VESSERE Gérard

Certifié exécutoire par la Maire, compte tenu de
la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le
et de la publication le
A Saint-Genès-Champespe, le



DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Nombre de membres en exercice 11
 Nombre de membres présents 9
 Nombre de suffrages exprimés 9
 Abstention 0

VOTES	
Pour :	9
Contre :	0

Date de convocation : lundi 13 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept mars, Le Conseil Municipal ,
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M. Daniel GAYDIER, Maire .

Présents :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIUK Guy, JUILLARD Bruno,
MOREL Arnaud, PAPON Marie-Claude, PERRON Pierre, PERRON Roland, VESSERE Gérard

Secrétaire(s) de séance : Marie - Claude PAPON

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

excédent de 49 220.01

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créiteur)	54 071.66
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	9 155.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
DEFICIT	-4 851.65
Résultat cumulé au 31/12/2016	49 220.01
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	49 220.01
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	49 220.01
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créiteur - lg 002)	0.00
B.DEFICIT AU 31/12/2016	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Présenté par M. Daniel GAYDIER, Maire
à Saint-Genès-Champespe le 17/03/2017

Le Maire,



Délibéré par Le Conseil Municipal
à Saint-Genès-Champespe le 17/03/2017

Le Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par la Maire, compte tenu de
la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le
et de la publication le
A Saint-Genès-Champespe, le

DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION 2016

Séance ordinaire du vendredi 17 mars 2017

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	9
Nombre de suffrages exprimés	9
Abstention(s)	0

VOTES	
Pour :	9
Contre :	0

Date de convocation : lundi 13 mars 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel GAYDIER, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

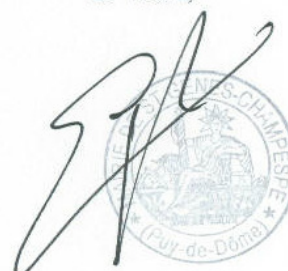
Fait et délibéré à Saint-Genès-Champespe le 17/03/2017

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno, MOREL Arnaud, PAPON Marie-Claude, ~~PERRON Pierre~~, PERRON Roland, VESSERE Gérard

Certifié exécutoire par la Maire, compte tenu de
la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le
et de la publication le
A Saint-Genès-Champespe, le

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Séance ordinaire du vendredi 17 mars 2017

Nombre de membres en exercice 11
 Nombre de membres présents 8
 Nombre de suffrages exprimés 8
 Abstention(s) 0

VOTES	
Pour :	8
Contre :	0

Date de convocation : lundi 13 mars 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Gérard VESSERE** délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Daniel GAYDIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		52 465.75		6 759.13		59 224.88
Opérations exercice	6 961.75	4 048.00	4 048.00	6 961.75	11 009.75	11 009.75
Total	6 961.75	56 513.75	4 048.00	13 720.88	11 009.75	70 234.63
Résultat de clôture		49 552.00		9 672.88		59 224.88
Restes à réaliser						
Total cumulé		49 552.00		9 672.88		59 224.88
Résultat définitif		49 552.00		9 672.88		59 224.88

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

CHARBONNEL Serge, JUILLARD Bruno, BRASSIER Odette, ~~GAYDIER Daniel~~, VESSERE Gérard, PERRON Roland, ~~PERRON Pierre~~, MOREL Arnaud, ~~IGNATIOUK Guy~~, PAPON Marie-CLAUDE, GERBEAU Rachel



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le et de la publication le A Saint-Genès-Champespe, le

DELIBERATION POUR L'AFFECTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Nombre de membres en exercice 11
 Nombre de membres présents 9
 Nombre de suffrages exprimés 9
 Abstention 0

VOTES	
Pour :	9
Contre :	0

Date de convocation : lundi 13 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept mars, le Conseil Municipal ,
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M. Daniel GAYDIER, Maire .

Présents :

CHARBONNEL Serge, JUILLARD Bruno, BRASSIER Odette, GAYDIER Daniel, VESSERE Gérard, PERRON Roland,
~~PERRON Pierre~~, MOREL Arnaud, ~~IGNATIOUK Guy~~, PAPON Marie-CLAUDE, GERBEAU Rachel

Secrétaire(s) de séance : *Marie-claude PAPON*

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016
- constatant que le compte administratif fait apparaître un

excédent de 9 672.88

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	6 759.13
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	2 913.75
Résultat cumulé au 31/12/2016	9 672.88
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	9 672.88
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	9 672.88
B.DEFICIT AU 31/12/2016	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Présenté par M. Daniel GAYDIER, Maire
à Saint-Genès-Champespe le 17/03/2017

Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal
à Saint-Genès-Champespe le 17/03/2017

Le Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le
et de la publication le
A Saint-Genès-Champespe, le

DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION 2016

Séance ordinaire du vendredi 17 mars 2017

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	9
Nombre de suffrages exprimés	9
Abstention(s)	0

VOTES	
Pour :	9
Contre :	0

Date de convocation : lundi 13 mars 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel GAYDIER, Maire.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à Saint-Genès-Champespe le 17/03/2017

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

CHARBONNEL Serge, JUILLARD Bruno, BRASSIER Odette, GAYDIER Daniel, VESSERE Gérard, PERRON Roland, ~~PERRON Pierre~~, MOREL Arnaud, ~~IGNATIUK Guy~~, PAPON Marie-CLAUDE, GERBEAU Rachel

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le
et de la publication le
A Saint-Genès-Champespe, le

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,




DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Séance ordinaire du vendredi 17 mars 2017

Nombre de membres en exercice 11
Nombre de membres présents 8
Nombre de suffrages exprimés 8
Abstention(s) 0

VOTES
Pour : 8
Contre : 0

Date de convocation : lundi 13 mars 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Gérard VESSERE** délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Daniel GAYDIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		24 678.00				24 678.00
Opérations exercice	26 028.00		3 600.00	26 028.00	29 628.00	26 028.00
Total	26 028.00	24 678.00	3 600.00	26 028.00	29 628.00	50 706.00
Résultat de clôture	1 350.00			22 428.00		21 078.00
Restes à réaliser						
Total cumulé	1 350.00			22 428.00		21 078.00
Résultat définitif	1 350.00			22 428.00		21 078.00

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, ~~GAYDIER Daniel~~, GERBEAU Rachel, ~~IGNATIOUK Guy~~, JUILLARD Bruno, MOREL Arnaud, PAPON Marie-Claude, ~~PERRON Pierre~~, PERRON Roland, VESSERE Gérard



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le et de la publication le
 A Saint-Genès-Champespe, le

DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	9
Nombre de suffrages exprimés	9
Abstention	0

VOTES
Pour : 9
Contre : 0

Date de convocation : lundi 13 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept mars, Le Conseil Municipal, ,
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M. Daniel GAYDIER, Maire .

Présents :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, ~~IGNATIOUK Guy~~, JUILLARD Bruno,
MOREL Arnaud, PAPON Marie-Claude, ~~PERRON Pierre~~, PERRON Roland, VESSERE Gérard

Secrétaire(s) de séance : Marie-claude PAPON

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016
- constatant que le compte administratif fait apparaître un

excédent de 22 428.00

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	0.00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	22 428.00
Résultat cumulé au 31/12/2016	22 428.00
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	22 428.00
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	1 350.00
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	21 078.00
B.DEFICIT AU 31/12/2016	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Présenté par M. Daniel GAYDIER, Maire,
à Saint-Genès-Champespe, le 17/03/2017

Le Maire,

Délibéré par Le Conseil Municipal,
à Saint-Genès-Champespe, le 17/03/2017

Le Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le
et de la publication le
A Saint-Genès-Champespe, le

DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION 2016

Séance ordinaire du vendredi 17 mars 2017

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	9
Nombre de suffrages exprimés	9
Abstention(s)	0

VOTES
Pour : 9
Contre : 0

Date de convocation : lundi 13 mars 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel GAYDIER, Maire.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à Saint-Genès-Champespe, le 17/03/2017

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno, MOREL Arnaud, PAPON Marie-Claude, ~~PERRON Pierre~~, PERRON Roland, VESSERE Gérard

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le
et de la publication le
A Saint-Genès-Champespe, le

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016
--

Séance ordinaire du vendredi 17 mars 2017

Nombre de membres en exercice 11
Nombre de membres présents 8
Nombre de suffrages exprimés 8
Abstention(s) 0

VOTES
Pour : 8
Contre : 0

Date de convocation : lundi 13 mars 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Gérard VESSERE** délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Daniel GAYDIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		74 178.93		207 395.96		281 574.89
Opérations exercice	101 717.11	24 067.91	36 434.35	54 196.08	138 151.46	78 263.99
Total	101 717.11	98 246.84	36 434.35	261 592.04	138 151.46	359 838.88
Résultat de clôture	3 470.27			225 157.69		221 687.42
Restes à réaliser	32 000.00				32 000.00	
Total cumulé	35 470.27			225 157.69	32 000.00	221 687.42
Résultat définitif	35 470.27			225 157.69		189 687.42

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIUK Guy, JUILLARD Bruno, MOREL Arnaud, PAPON Marie-Claude, PERRON Pierre, PERRON Roland, VESSERE Gérard

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le
et de la publication le
A Saint-Genès-Champespe, le



DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	9
Nombre de suffrages exprimés	9
Abstention	0

VOTES	
Pour :	9
Contre :	0

Date de convocation : lundi 13 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept mars, Le Conseil Municipal ,
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M. Daniel GAYDIER, Maire .

Présents :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno,
MOREL Arnaud, PAPON Marie-Claude, PERRON Pierre, PERRON Roland, VESSERE Gérard

Secrétaire(s) de séance : *Marie-Claude PAPON*

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016
- constatant que le compte administratif fait apparaître un

excédent de 225 157.69

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	207 395.96
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	189 233.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	17 761.73
Résultat cumulé au 31/12/2016	225 157.69
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	225 157.69
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	35 470.27
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	189 687.42
B.DEFICIT AU 31/12/2016	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Présenté par M. Daniel GAYDIER, Maire
à Saint-Genès-Champespe le 17/03/2017

Le Maire,

Délibéré par Le Conseil Municipal
à Saint-Genès-Champespe le 17/03/2017

Le Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le
et de la publication le
A Saint-Genès-Champespe, le

DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION 2016

Séance ordinaire du vendredi 17 mars 2017

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	9
Nombre de suffrages exprimés	9
Abstention(s)	0

VOTES
Pour : 9
Contre : 0

Date de convocation : lundi 13 mars 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel GAYDIER, Maire.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à Saint-Genès-Champespe le 17/03/2017

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, GONATIQUET Guy, JUILLARD Bruno, MOREL Arnaud, PAPON Marie-Claude, ~~PERRON Pierre~~, PERRON Roland, VESSERE Gérard

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le
et de la publication le
A Saint-Genès-Champespe, le

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016
--

Séance ordinaire du vendredi 17 mars 2017

Nombre de membres en exercice 11
Nombre de membres présents 8
Nombre de suffrages exprimés 8
Abstention(s) 0

VOTES
Pour : 8
Contre : 0

Date de convocation : lundi 13 mars 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Gérard VESSERE** délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Daniel GAYDIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		19 970.89		6 325.18		26 296.07
Opérations exercice	5 866.09	5 224.00	9 990.97	8 845.20	15 857.06	14 069.20
Total	5 866.09	25 194.89	9 990.97	15 170.38	15 857.06	40 365.27
Résultat de clôture		19 328.80		5 179.41		24 508.21
Restes à réaliser	3 500.00				3 500.00	
Total cumulé	3 500.00	19 328.80		5 179.41	3 500.00	24 508.21
Résultat définitif		15 828.80		5 179.41		21 008.21

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, ~~GAYDIER Daniel~~, GERBEAU Rachel, ~~IGNATIOUK Guy~~, JUILLARD Bruno, MOREL Arnaud, PAPON Marie-Claude, ~~PERRON Pierre~~, PERRON Roland, VESSERE Gérard

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le et de la publication le
A Saint-Genès-Champespe, le



DELIBERATION POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	9
Nombre de suffrages exprimés	9
Abstention	0

VOTES
Pour : 9
Contre : 0

Date de convocation : lundi 13 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept mars, Le Conseil Municipal ,
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M. Daniel GAYDIER, Maire .

Présents :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno,
MOREL Arnaud, PAPON Marie-Claude, PERRON Pierre, PERRON Roland, VESSERE Gérard

Secrétaire(s) de séance : Marie-claude PAPON

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

excédent de 5 179.41

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créateur)	6 325.18
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	4 030.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
DEFICIT	-1 145.77
Résultat cumulé au 31/12/2016	5 179.41
A.EXCEDENT AU 31/12/2016	5 179.41
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	5 179.41
B.DEFICIT AU 31/12/2016	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Présenté par M. Daniel GAYDIER, Maire
à Saint-Genès-Champespe le 17/03/2017

Le Maire,

Délibéré par Le Conseil Municipal
à Saint-Genès-Champespe le 17/03/2017

Le Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le
et de la publication le
A Saint-Genès-Champespe, le

DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION 2016

Séance ordinaire du vendredi 17 mars 2017

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	9
Nombre de suffrages exprimés	9
Abstention(s)	0

VOTES
Pour : 9
Contre : 0

Date de convocation : lundi 13 mars 2017

le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Daniel GAYDIER, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à Saint-Genès-Champespe le 17/03/2017

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

BRASSIER Odette, CHARBONNEL Serge, GAYDIER Daniel, GERBEAU Rachel, IGNATIOUK Guy, JUILLARD Bruno, MOREL Arnaud, PAPON Marie-Claude, PERRON Pierre, PERRON Roland, VESSERE Gérard

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Sous-Préfecture d'Issoire le
et de la publication le
A Saint-Genès-Champespe, le

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Objet n° 16 : DEMANDE DE SUBVENTION DE LA TOUR KARATE GYM.

Délibération n° DE_2017_037

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de l'association « La Tour Karaté Gym » relatif à une demande de subvention afin de contribuer au financement de leur projet sportif pour l'année 2017.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas donner suite à celle-ci.

Objet n° 17 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DU PUY-DE-DOME.

Délibération n° DE_2017_038

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier relatif au renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux du Puy-de-Dôme. Le montant de la cotisation s'élève pour l'année 2017 à 100 €.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, ce renouvellement et autorise le Maire à effectuer la dépense au compte 6281.

Objet n° 18 : PROPOSITION D'ADHESION 2017 AU RESEAU FREDON / FDGDON.

Délibération n° DE_2017_039

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier relatif à une proposition d'adhésion 2017 au réseau FREDON / FDGDON.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas donner suite à cette proposition.

Objet n° 19 : DESIGNATION DES DELEGUES POUR SIEGER AU SICTOM DES COUZES.

Délibération n° DE_2017_040

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune au SICTOM DES COUZES.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après étude et délibération, accepte à l'unanimité des membres présents de désigner les délégués suivants :

Délégués titulaires :

- **M. Daniel GAYDIER**, domicilié Le bourg 63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE, né le 29 novembre 1940.

- **M. Roland PERRON**, domicilié "La Jausse" 63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE, né le 3 avril 1948.

Délégués suppléants :

- **M. Serge CHARBONNEL**, domicilié au 24 rue du château 63115 MEZEL, né le 27 juillet 1954.

- **M. Pierre PERRON**, domicilié "Le bourg" 63850 SAINT-GENES-CHAMPESPE, né le 11 septembre 1951.

Objet n° 20 : VENTE D'UNE PARTIE DU TERRAIN SECTIONAL A MONSIEUR ARNAUD MOREL.

Délibération n° DE_2017_041

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'achat de terrain sectional émanant de Monsieur Arnaud MOREL afin de pouvoir construire son atelier de menuiserie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été déposé au nom de la section de Coussounoux Haut, La Jausse, Grangeonne, Nadeil et le bourg une demande de CUB 063 346 17 V 0002 le 3 février 2017. A ce jour, ce dossier est toujours en instruction.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte de vendre à Monsieur Arnaud MOREL une partie du terrain sectional **2 490 m²** de la parcelle de terrain cadastrée section H n° 74 (209 064 m²) située à "La Champ de Saint-Genès" Commune de Saint-Genès-Champespe au prix de **4,50 € le m²**. La décision revenant de plein droit au Conseil Municipal vu qu'il n'y a plus de commission de section en raison du revenu cadastral.

Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la vente du terrain concerné.

Objet n° 21 : FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT POUR L'ACQUISITION DU TRACTOPELLE CASE SUR LE BUDGET DU SERVICE EAU.

Délibération n° DE_2017_042

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour fixer la durée d'amortissement du tractopelle CASE acquis le 9 juillet 2016.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'amortir ce bien sur six ans et donne pouvoir au Maire.

Objet n° 22 : VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE.

Délibération n° DE_2017_043BIS

Après avoir rappelé la délibération du Conseil Municipal n° DE_2014_064 relative au versement des indemnités de fonctions au Maire et après avoir informé le Conseil Municipal du nouvel indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique au 1^{er} janvier 2017 et du relèvement de la valeur du point d'indice au 1^{er} février 2017, il convient de prendre une nouvelle délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et avec effet au 1^{er} janvier 2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au **taux maximal de 17 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique** (population de moins de 500 habitants).

Objet n° 23: VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ADJOINTS AU MAIRE.

Délibération n° DE_2017_044BIS

Après avoir rappelé la délibération du Conseil Municipal n° DE_2014_091 relative au versement des indemnités de fonctions aux Adjointes au Maire ainsi que les arrêtés municipaux du 15 avril 2014 portant délégation de fonctions aux Adjointes au Maire et après avoir informé le Conseil Municipal du nouvel indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique au 1^{er} janvier 2017 et du relèvement de la valeur du point d'indice au 1^{er} février 2017, il convient de prendre une nouvelle délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjointes au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et avec effet au 1^{er} janvier 2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de :

Monsieur Roland PERRON, premier adjoint au Maire :

au **taux de 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique** (population de moins de 500 habitants).

Monsieur Serge CHARBONNEL, deuxième adjoint au Maire :

au **taux de 4 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique** (population de moins de 500 habitants).

Madame Rachel GERBEAU, troisième adjointe au Maire :

au **taux de 4 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique** (population de moins de 500 habitants).

Objet n° 24: INTEGRATION DE LA MAISON CADASTREE SECTION AE N° 58 DANS L'ACTIF DE LA COMMUNE.

Délibération n° DE_2017_045

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'intégrer la maison cadastrée section AE N° 58 qui a fait l'objet d'un jugement en date du 6 janvier 2016 et dont la Commune a hérité.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'intégrer cette maison à l'actif de la commune pour un montant de 9 800 € vu que celle-ci est en très mauvais état et menace ruine.

A Saint-Genès-Champespe, le 28 mars 2017.

Le Maire,
Daniel GAYDIER,